

## ENQUÊTE CRÉDITS PÉDAGOGIQUES ET FONDS SOCIAUX

---

### Instruction du 12/03/2026 relative au lancement de l'enquête annuelle crédits pédagogiques et fonds sociaux

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements  
Département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (DASPE)  
Affaire suivie par : Saïda SMAOUI  
Tél : 01 57 02 65 14

Mél : [ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, Mesdames et Messieurs les principaux des collèges.*

*s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

---

Afin de préparer la délégation des crédits pédagogiques et des fonds sociaux aux EPLE une enquête vous sera adressée prochainement. Cette enquête vise à porter à la connaissance de la DGESCO et des services académiques la situation de chaque établissement, notamment en ce qui concerne les reliquats.

Les données saisies serviront à la fois au ministère pour la répartition des moyens par académie, au rectorat et aux DSDEN pour la délégation de crédits aux établissements.

Chaque EPLE recevra un lien personnalisé vers l'enquête via l'adresse mail de l'établissement dès le 12 mars 2026. La réponse est attendue au plus tard le 8 avril 2026. **L'enquête ne fera l'objet d'aucune prolongation.**

Sur l'espace RESANA des secrétaires généraux, un tutoriel a été mis à disposition afin de faciliter les réponses à l'enquête.

En cas de questions, nous vous invitons à saisir votre demande sur la partie « Foire aux questions » auxquelles nous répondrons au fur et à mesure.

Nous vous rappelons que la saisie de cette enquête est obligatoire quelque soient vos besoins en gratuité et en fonds sociaux.

Sans retour de l'établissement, il sera considéré que les reliquats sont suffisants pour l'année scolaire 2026-2027.

Pour le recteur et par délégation,

Le secrétaire général adjoint en charge de la Performance, du Suivi des Politiques Éducatives et des  
Établissements (PESPEE)

Charles Naïm